

CAP Article 23 DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES vendredi 18 novembre 2011

Nous ne pouvons débiter cette commission sans aborder le contexte économique et social dégradé.

Comme la CGT le répète depuis l'automne 2008, il ne peut y avoir de sortie de crise sans politique de relance fondée sur les salaires et l'emploi, sans activer et renforcer les systèmes de protection sociale.

Au lieu de ces choix, la plupart des gouvernements européens et l'Union Européenne elle-même, se sont engagés dans de violentes politiques de rigueur et d'austérité. Dans de nombreux pays, la facture colossale générée par le sauvetage des banques est aujourd'hui adressée aux plus fragiles et aux plus pauvres tandis que les fauteurs de crise sont largement épargnés.

En France, le premier ministre a annoncé la semaine dernière un énième plan de rigueur dont l'essentiel des mesures va peser sur les salariés. Ces nouvelles mesures d'austérité conduisent à plus d'injustice sociale et risquent de nous entraîner dans une récession économique sans précédent.

L'actualité récente démontre déjà la faillite de ces choix politiques : sur fond de désarroi social, de paupérisation, de perte de confiance dans l'avenir et d'incertitudes générées par les attaques contre les systèmes de solidarité, l'économie ne peut renouer avec la croissance.

Et à chaque jour, ses mesures régressives : la dernière en date : les délais de carence. Encore une fois, au nom de la résorption de la dette et des déficits, le gouvernement entend faire payer aux salariés le prix de la crise d'un système qu'il soutient ardemment.

Accusés d'être trop malades, ils subiraient de nouveau une régression de leurs droits en matière de protection sociale.

Pour les salariés du privé, le délai de carence pour les congés maladie serait rallongé d'un jour (4 jours au lieu de 3). Pour les agents, fonctionnaires de la Fonction Publique un délai de carence sera créé.

Alors qu'on estime à environ deux tiers le nombre de travailleurs du secteur privé exonérés de ce dispositif par le biais d'accords ou de conventions, une telle mesure serait un réel recul pour tous. Pour les fonctionnaires la coupe est plus que pleine après :

- ▶ Le gel des salaires pour 2011 et 2012 synonyme de dégradation sans précédent des rémunérations ;
- ▶ Les suppressions massives d'emplois synonymes d'aggravation des conditions de travail et d'altération de la qualité du service public rendu ;
- ▶ La hausse des cotisations retraites synonyme d'amputation aggravée du pouvoir d'achat ;
- ▶ La RGPP synonyme de bradage des missions publiques, la coupe déborde largement !

la suite à télécharger

fichiers:



[Télécharger decla_lim_cap_art_23.pdf](#) (172.52 Ko)

Public: [CAP A](#)

[Archives CAP \(antérieur à 2018\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
